

J'enquête

TÂCHE COMPLEXE

SOCLE Compétences

- Domaine 1 : j'argumente à l'écrit de façon claire et argumentée
- Domaine 3 : j'exprime mon jugement critique sur l'application des principes de la Révolution

Comment la Révolution et Bonaparte réorganisent-ils la société française ?

CONSIGNE

Négociant américain, vous avez déjà visité la France en 1788. Vous y retournez à la fin de l'année 1804. Dans une lettre à vos associés, vous expliquez comment les révolutionnaires puis Napoléon Bonaparte ont réorganisé la société française.

1 La création des préfets (1800)

Le Consulat crée les préfets, représentants du gouvernement dans chaque département.

Vous êtes appelés à seconder le gouvernement dans le noble dessein de restituer la France à son antique splendeur et d'asseoir enfin ce magnifique édifice sur les bases de la liberté et de l'égalité. Votre premier soin est de détruire sans retour, dans votre département, l'influence morale des événements qui nous ont trop longtemps dominés¹. Faites que les passions haineuses cessent, que les ressentiments² s'éteignent.

Je me borne à vous recommander de vous occuper sans délai de la prompte rentrée des contributions³.

Aimez, honorez les agriculteurs, protégez le commerce. Visitez les manufactures et distinguez par des témoignages d'une haute estime les citoyens qui leur donnent de l'activité. Occupez-vous de la génération qui commence : donnez des soins à l'éducation publique.

Formez des hommes, des citoyens, des Français.

■ D'après Lucien Bonaparte (ministre de l'Intérieur), circulaire aux préfets, 12 mars 1800.

1. Allusion aux tensions et guerres civiles que la France a connues.
2. Rancunes. 3. Impôts.



Un préfet sous le Consulat, début du XIX^e siècle.



2 La création des départements (1790)

La France divisée en 9 régions, 10 métropoles et 83 départements, 1790, BnF.



3 La création du franc germinal (1803)

Au mois de germinal an XI (mars 1803), Bonaparte crée une nouvelle monnaie, le franc, unique pour tout le territoire. Cette monnaie est conservée après le passage à l'Empire.

Pièce de 40 francs, 1806.



4 La création de la Légion d'honneur (1802)

Bonaparte ① remet la croix de la Légion d'honneur. On peut voir sur ce tableau des militaires ②, des membres du clergé ③, des fonctionnaires ④, et des ministres ⑤. L'ordre de la Légion d'honneur récompense les mérites des citoyens français.

Première Distribution des décorations de la Légion d'honneur le 14 juillet 1804, J.-B. Debret, 1812, 531 x 403 cm, détail, Musée national du château de Versailles.

5 Le Code civil (1804)

Art. 8 – Tout Français jouira des droits civils.

Art. 9 – Tout individu né en France d'un étranger pourra, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, réclamer la qualité de Français ; pourvu que, dans le cas où il résiderait en France, il déclare que son intention est d'y fixer son domicile. [...]

Art. 212 et 213 – Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. [...]

Art. 371 à 373 – L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses parents. Il reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité. Le père seul exerce cette autorité pendant le mariage.

Art. 1781 – [L'employeur] est cru sur son affirmation pour le paiement des salaires.

■ Code civil, 21 mars 1804.

6 La création des lycées (1802)

Les lycées sont un élément essentiel pour former de futurs dirigeants. Chaque lycée [...] n'aura que six professeurs, trois pour les lettres françaises et latines et trois pour les mathématiques. Passé 12 ans, les élèves apprennent l'exercice militaire [...]. Chaque lycée a une bibliothèque de quinze cents volumes ; le catalogue des livres est partout identique, aucun livre nouveau ne peut être introduit sans l'autorisation du ministre de l'Intérieur. On sait pertinemment que ces dispositions sont l'œuvre propre du Consul¹, qui les a imposées.

■ J.-F. Reichardt (envoyé de Prusse à Paris),
Un hiver à Paris sous le Consulat, 17 décembre 1802.

1. Napoléon Bonaparte.

COUP DE POUCE

Pour vous aider à construire votre lettre, vous pouvez montrer que ces réformes ont pour but :

- ▶ d'appliquer le principe d'égalité de 1789 (→ Doc 1, 2 et 5) ;
- ▶ de définir les droits des citoyens français (→ Doc 5) ;
- ▶ de permettre l'unité et la prospérité de la France (→ Doc 1 à 3) ;
- ▶ de former une nouvelle élite fondée sur le mérite (→ Doc 1, 4 et 6).

→ D'hier à aujourd'hui :

Que nous reste-t-il de ces réformes ?